



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme ainsi qu'à Monsieur le ministre du Travail.

Après une révision stratégique de ses usines d'Europe occidentale, et après plus de deux ans d'arrêt de l'activité productive sur le site du Wolser à Dudelange, le groupe Liberty Steel continue à faire couler de l'encre en raison du non-paiement fin août des salaires des 149 employés. Les syndicats ont mis en demeure l'entreprise, cette dernière promettant un versement le 15 septembre au plus tard.

Or, il s'avère que les syndicats ont dressé le constat que le paiement des salaires n'a pas eu lieu, le groupe ayant reporté la promesse du paiement des salaires au 19 septembre. Le non-paiement laisse planer le doute sur le déclenchement d'une procédure pour cessation de paiement pouvant aboutir à une faillite.

Dès lors, j'aimerais savoir de Messieurs les ministres :

- Quelle est la position du gouvernement face à ce report de promesse de paiement des salaires ?
- Comment Messieurs les ministres espèrent-ils éviter une éventuelle faillite de l'usine, qui nuirait gravement aux salariés confrontés à de multiples incertitudes quant à leur avenir professionnel depuis la reprise de leur usine par le groupe il y a 5 ans ?
- Monsieur le ministre de l'Économie est-il entré en contact avec les représentants du groupe Liberty Steel afin de mettre sur les rails une stratégie de relance des activités pérenne et crédible ?
- Dans la négative, Monsieur le ministre de l'Économie est-il en contact avec des repreneurs potentiels pour le site de Dudelange, respectivement quel est l'état actuel des discussions ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député